

La Gazette de L'EMPIRE



2^{ème} semestre 2024 / N°48

SOMMAIRE

<i>Page 1 :</i>	<i>Couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>Sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Bonnes fêtes de fin d'année</i>
<i>Page 4 :</i>	<i>Invitation vœux 2024</i>
<i>Page 5 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Pages 6 à 16 :</i>	<i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 17 :</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 18 :</i>	<i>Informations diverses</i>
<i>Pages 19 à 22 :</i>	<i>Recensement 2025</i>
<i>Pages 23 à 43 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Pages 44 à 46 :</i>	<i>Travaux divers</i>
<i>Page 47 :</i>	<i>Horaires déchèteries</i>
<i>Page 48 :</i>	<i>Calendrier collectes 2025</i>
<i>Page 49 :</i>	<i>Les bons gestes de tri</i>
<i>Pages 50 à 51 :</i>	<i>L'Adobus</i>
<i>Page 52 :</i>	<i>Les aides OPAH</i>
<i>Page 53 :</i>	<i>Déclaration des armes</i>
<i>Pages 54 à 55 :</i>	<i>France Emploi Services</i>
<i>Pages 56 à 57 :</i>	<i>Le sorcier de Macquincourt</i>
<i>Pages 58 à 59 :</i>	<i>Histoire locale</i>
<i>Pages 60 à 61 :</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Pages 62 à 63 :</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Page 64 :</i>	<i>Humour</i>
<i>Page 65 :</i>	<i>Aide-mémoire</i>
<i>Page 66 :</i>	<i>Couverture solidarité avec Clotilde</i>

Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire, Mme Yvonne Heluin, 1^{ère} Adjointe, Mme Lydie Puche, conseillère municipale, Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie, Mme Nadine Guidé, M. Laurent Tellier.

Le Maire, Le Conseil Municipal,
Le personnel communal,
vous souhaitent de bonnes fêtes de
fin d'année et vous présentent
leurs meilleurs vœux pour 2025





Vous êtes tous cordialement invités
à la cérémonie des vœux du Maire,
qui aura lieu le Samedi 11 Janvier 2025
à 16h00, dans la salle de la Mairie

Le mot du Maire

Les années passent, les projets se réalisent, les réflexions finissent par des propositions, la communication est bien rodée, chaque habitant est informé, ou a les moyens de s'informer, sur ce qui se passe, officiellement, dans notre village. Les taux d'imposition locaux restent fixes, et je me plais à le rappeler par ces temps d'inflation, et pourtant le climat général est morose. La faute à qui ? La météo qui est restée effectivement exécrationnelle toute l'année ? L'inflation qui même si une baisse est annoncée, semble toujours présente pour notre porte-monnaie ? La politique ? Oui je crois que nous tenons là la cause principale d'un mécontentement général. Un déficit abyssal de l'état, pourtant craint et dénoncé depuis longtemps par les personnalités compétentes.

Mais là où cela me met particulièrement en colère, c'est qu'on accuse les collectivités territoriales d'en être, en partie, la cause. Remettons, comme on dit, l'église au centre du village. Toutes les collectivités votent un budget en équilibre, pas de déficit possible, et cela malgré des transferts de compétences non compensés financièrement, malgré une perte des dotations depuis de nombreuses années (nous avons perdu plus de 30% de dotation globale de fonctionnement de l'état de 2015 à 2018), malgré une hausse continue de nos frais de fonctionnement dont la cotisation au syndicat départemental d'incendie et de secours, les assurances, l'énergie, les salaires, les contrats de maintenance, alors ne rendons pas les collectivités responsables. Au contraire, les communes et les communautés de communes, en particulier, se sont toujours engagées pour investir, maintenir des services, accompagner leurs administrés. Heureusement, jusqu'à présent, nous pouvons compter sur des partenaires financeurs, comme l'Etat (et oui il est aussi un partenaire indispensable) comme la Région, dans ses domaines de compétences ou par choix politique d'aides aux collectivités, misent en place dans les Hauts de France en particulier, ou comme le Département, sur des domaines ou thèmes bien cadrés, contractualisés dans l'Aisne. Mais voilà que même notre département de l'Aisne se trouve dans une situation financière délicate et déficitaire. A tel point que son Président a multiplié les réunions d'informations auprès des élus. Les dépenses obligatoires, et surtout sociales, ne sont plus compensées à leur niveau par l'Etat depuis de nombreuses années. Moins de recettes, plus de dépenses, ce n'est plus viable, et des économies drastiques sont mises en place. Ainsi nous ne percevons plus de subventions dans le cadre de l'Aide Partenariat Investissement, c'est pour nous 20% d'aides perdues sur certains dossiers d'investissements. Espérons des jours meilleurs.

En cette fin d'année je ne suis pas là pour vous casser le moral. Je vous rassure, les finances de notre, de votre commune, sont toujours saines, grâce à une bonne gestion. Ma ligne de direction étant de ne pas dépenser plus que nos capacités financières. Sans doute, si nécessaire, mettrons-nous un frein sur nos projets, mais nous ne resterons pas immobiles. J'en veux pour preuve les dossiers envisagés l'an prochain : les reprises de concessions en état d'abandon ou dangereuses, et un projet de création d'une aire de retournement des bus scolaires est engagé, pour une réalisation si possible en 2025 mais sans doute plutôt en 2026, compte-tenu de la complexité et des délais d'intervention imposés ou subis. A contrario, je remercie la famille Puche, propriétaire d'un terrain, qui a proposé la vente d'une parcelle à cette destination publique.

Comme d'habitude, je ferai le bilan en détail de notre année 2024 et des prévisions de l'année 2025 lors de ma cérémonie des vœux du Maire, à laquelle vous êtes toutes et tous invités.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, en famille, et surtout prenez bien soin de vous.

Le Maire

Thierry CORNAILLE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 25 SEPTEMBRE 2024**

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : Mme ANFRAY Anne-Sophie, M. BILOÉ Jean-Paul, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno Mme HÉLUIN Yvonne Mme PUCHE Lydie et Mme TELLIER Annette.

Absent excusé : M. ALVES DA SILVA Benjamin.

Absents : Mme CAZÉ Caroline et M. CAZÉ Laurent.

Secrétaire : Madame HÉLUIN Yvonne.

Quorum : 6

Ordre du Jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2024,
- Délibérations :
 - Renouvellement convention médecine 2025/2028 avec le C.D.G. 02 ;
 - Adhésion au contrat de groupe risques statutaires C.N.R.A.C.L. avec le C.D.G. 02 ;
 - Adhésion au contrat de groupe risques statutaires I.R.C.A.N.T.E.C. avec le C.D.G. 02 ;
 - Fêtes de fin d'année : achat de colis aux aînés et jouets aux enfants ;
 - Demande de subvention : Entente sportive E.S.E.V.R.G.T.L. et A.M.F. Téléthon ;
- Questions diverses.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du douze juin deux mil vingt-quatre, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A – Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive (2025/2028) avec le C.D.G.02

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément aux articles L. 812-3 à 5 du Code de la Fonction Publique précisant que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention,

DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

B – Contrat d'assurance risques statutaires agents affiliés à la CNRACL avec le C.D.G.02

Le Maire expose les points suivants :

■ Que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires,

■ Que ce marché d'assurance a été attribué à l'assureur **GENERALI**, associé au courtier **WILLIS TOWERS WATSON FRANCE**,

■ Que le Centre de Gestion a décidé de gérer ce contrat d'assurance,

La gestion du contrat comprend les prestations suivantes :

- suivi des dossiers,
- mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales,
- conseil auprès des collectivités,
- suivi administratif du contrat.

■ Que le contrat d'assurance prend effet le 01/01/2025 et expire automatiquement le 31/12/2028.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 17 octobre 2023, décidant de fixer, au titre de la gestion du contrat d'assurance, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion. Ce taux est appliqué à la masse salariale de la collectivité. Il est fixé à 0,2 %.

Article 1 :

Décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

◆ Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Cocher l'option retenue

Option n° 1 : Tous risques, avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques : 7.31 %

Option n° 2 : Tous risques, avec une franchise de 15 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques : 6.98 %

Option n° 3 : Tous risques, avec une franchise de 30 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques : 6.49 %

Option n° 4 : Tous risques, avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt sur l'ensemble des risques : 6.88 %

Option n° 5 : Tous risques, avec une franchise de 30 jours fixes par arrêt sur l'ensemble des risques : 5.72 %

Au taux de l'assureur s'ajoute **0,2 %** pour la prestation de gestion du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique à la masse salariale.

◆ La cotisation additionnelle du Centre de Gestion et la prime d'assurance donneront lieu à deux demandes de paiement distinctes.

◆ La présente délibération demande l'adhésion de la collectivité au contrat groupe du Centre de Gestion à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2028.

Article 2 :

- Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance ainsi que les actes en résultant,
- Autorise le Maire à signer la convention de gestion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la cotisation additionnelle du Centre de gestion.

C – Contrat d'assurance risques statutaires agents affiliés à l'IRCANTEC avec le C.D.G.02

Le Maire expose les points suivants :

- Que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires,
- Que ce marché d'assurance a été attribué à l'assureur **CNP**, associé au courtier **RELYENS SPS**,
- Que le Centre de Gestion a décidé de gérer ce contrat d'assurance,

La gestion du contrat comprend les prestations suivantes :

- suivi des dossiers,
- mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales,
- conseil auprès des collectivités,
- suivi administratif du contrat.

■ Que le contrat d'assurance prend effet le 01/01/2025 et expire automatiquement le 31/12/2028.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 17 octobre 2023, décidant de fixer, au titre de la gestion du contrat d'assurance, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion. Ce taux est appliqué à la masse salariale de la collectivité. Il est fixé à 0,2 %.

Décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

◆ **Agents Titulaires, Stagiaires et Non Titulaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C.**

Cocher l'option retenue

Option n° 1 : Tous risques, avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques : 1,00 %

Option n° 2 : Tous risques, avec une franchise de 15 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques : 0.90 %

Option n° 3 : Tous risques, avec une franchise de 30 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques : 0.80 %

Au taux de l'assureur s'ajoute **0,2 %** pour la prestation de gestion du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique à la masse salariale.

◆ La cotisation additionnelle du Centre de Gestion et la prime d'assurance donneront lieu à deux demandes de paiement distinctes.

◆ La présente délibération demande l'adhésion de la collectivité au contrat groupe du Centre de Gestion à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2028.

Article 2 :

- Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance ainsi que les actes en résultant,
- Autorise le Maire à signer la convention de gestion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

D – Fêtes de fin d'année : achat de colis aux aînés et jouets aux enfants

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les années antérieures, la commune achetait un colis à chaque personne ayant atteint l'âge officiel de faire valoir ses droits à la retraite ainsi qu'un jouet ou une carte cadeau aux enfants âgés de 0 à 14 ans inclus selon leur âge.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler ces achats pour le Noël 2024.

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d'acheter :

- Un colis d'une valeur de cinquante euros (plus ou moins dix pour cent) à chaque personne ayant atteint l'âge officiel de faire valoir ses droits à la retraite durant l'année en cours,
- Un jouet ou une carte cadeau ainsi que des friandises aux enfants de la commune âgés de 0 à 14 ans inclus en fonction de leur âge.

E – Demande de subvention : Entente sportive E.S.E.V.R.G.T.L.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention envoyée par l'E.S.E.V.R.G.T.L. (Entente sportive Sainte-Emilie).

Après en avoir délibéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 150,00 € (cent cinquante euros).

F – Demande de subvention : A.F.M. Téléthon

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention envoyée par l'A.F.M. Téléthon.

Après en avoir délibéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention à ladite association.

II – QUESTIONS DIVERSES

A – Courrier divers

- La C.C.P.V., le S.I.V.O.M. de Le Catelet, l'O.P.A.L. ont envoyé leur rapport d'activité 2023.
- M. Pierre-Jean VERZELEN, Sénateur de l'Aisne, a envoyé un carnet de bord de son action ainsi qu'un courrier concernant la Taxe Foncière.
- Madame Pascale GRUNY Sénateur et Monsieur Anthmane ABOUBACAR Sous-préfet ont envoyé leurs remerciements pour l'envoi de la gazette.
- Territoire d'Energie (F.D.E.80) a transmis les tarifs d'électricité pour l'exercice 2025, 2026 et 2027. En comparaison avec les tarifs appliqués en 2024, une forte baisse est annoncée (entre 29 et 65%).

B – Informations diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux réunions ont eu lieu à Lempire concernant l'aire de retournement du bus à la sortie du village vers Vendhuile. La propriétaire est d'accord pour vendre une partie de son bien à la commune. L'exploitante a également donné son accord pour céder une partie de la surface d'exploitation. Les représentants de la Région et des sociétés de transports ont donné un avis favorable à cet espace. Les experts du Département

de l'Aisne se sont déplacés à Lempire mardi 24 septembre afin de s'assurer de la faisabilité de ce projet et que les règles de sécurité soient respectées. La commune est dans l'attente du rapport mais, selon les premiers éléments transmis oralement, cet aménagement serait réalisable. Il reste à chiffrer l'ensemble des travaux envisagés.

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les communes devront participer auprès des agents des collectivités à hauteur de minimum 7€ par mois au titre de la prévoyance et à partir du 1^{er} janvier 2026, minimum 15€ par mois et par agent au titre de la mutuelle complémentaire. Diverses conditions sont à remplir et se feront au cas par cas.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les Conseillers Départementaux tiendront une permanence en Mairie de Lempire le mercredi 27 novembre de 10h15 à 12h00.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux de la vidéoprotection sont terminés. Cette réalisation a été laborieuse. Le chantier a duré un certain temps. La société doit à nouveau intervenir afin d'installer deux caméras supplémentaires, pour améliorer la lecture des évènements.

C – Participation aux réunions

- 18/06/2024 : 11 heures 00, Rendez-vous avec Maître EECKHOUT, notaire à Roisel pour les baux à M. Christophe PINCHON, Thierry CORNAILLE ;
- 18/06/2024 : 14 heures 30, Réunion d'information avec les services transports de la Région pour l'aire de retournement des bus scolaires, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 19/06/2024 : 10 heures 00, Formation sur le fonctionnement de la vidéo-surveillance Mairie de Lempire, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 19/06/2024 : 19 heures 00, Conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 20/06/2024 : Journée, visite du Sénat sur invitation des sénateurs Pascale GRUNY et Antoine LEFEVRE, à Paris, Lydie PUCHE, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 21/06/2024 : 10 heures 00, Assemblée générale de la S.I.C.A.E., à Tilloloy (80), Thierry CORNAILLE ;
- 21/06/2024 : 10 heures 30, Réunion du SIAEP, à Villers-Faucon, Pierre FISCHER ;
- 25/06/2024 : 17 heures 45, Conseil d'école à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 25/06/2024 : 19 heures 00, Réunion de comité syndical du SIVOM, à Gouy, Lydie PUCHE et Yvonne HÉLUIN ;
- 27/06/2024 : 10 heures 00, Commission des travaux et appel d'offres de la CCPV à la piscine de Fresnoy-le-Grand, Thierry CORNAILLE ;
- 27/06/2024 : 17 heures 00, Réunion de la commission habitats de CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 02/07/2024 : 17 heures 00, Conseil d'école à Le Ronssoy, Anne-Sophie ANFRAY et Thierry CORNAILLE ;
- 10/07/2024 : 18 heures 00, distribution des bonbons aux enfants, à Lempire, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;

- 13/07/2024 : Matin, montage du barnum, Bruno FRAZIER, Pierre FISCHER, Jean-Paul BILOÉ, Thierry CORNAILLE et des bénévoles ;
- 13/07/2024 : Distribution des brioches aux habitants, Anne Sophie ANFRAY et Yvonne HÉLUIN ;
- 17/07/2024 : 14 heures 00, Rendez-vous avec M. LANSIAUX, Conseiller aux décideurs locaux, en mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 27/07/2024 : Matin, contrôle des poteaux incendie par le SDIS, Jean-Paul BILOÉ ;
- 31/07/2024 : 17 heures 00, Participation au spectacle de fin de l'ALSH, à Holnon, Thierry CORNAILLE ;
- Courant juillet et août : visite de l'ensemble des A.L.S.H. de la CCPV, Thierry CORNAILLE ;
- 09/08/2024 : matin, Rendez-vous avec l'Association SACOPA pour l'étude d'un circuit de randonnée, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 13/08/2024 : 14 heures 00, Rendez-vous avec la société STEEMPUT, à Lempire pour les travaux du parking du cimetière protestant, Thierry CORNAILLE ;
- 23/08/2024 : 18 heures 00, Commémoration de la bataille de Bellenglise, à Bellenglise, Pierre FISCHER ;
- 03/09/2024 : 14 heures 30, Réunion des vice-présidents de la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 05/09/2024 : 09 heures 30, Réunion de la commission des cimetières, à Lempire pour un second constat, Lydie PUCHE, Annette TELLIER, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 10/09/2024 : 14 heures 30, Rendez-vous avec les services du Département à Lempire, pour l'aire de retournement des bus scolaires, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 10/09/2024 : 18 heures 00, Réunion du bureau de la CCPV, Thierry CORNAILLE ;
- 16/09/2024 : 18 heures 00, Réunion du syndicat électrique Territoire d'Energie, à Sailly-Saillisel, Jean-Paul BILOÉ et Pierre FISCHER ;
- 19/09/2024 : 10 heures 00, Réunion en visioconférence avec les services de l'INSEE pour le recensement de la population de Lempire, prévu début 2025, Thierry CORNAILLE ;
- 19/09/2024 : 19 heures 00, Réunion du Conseil communautaire de la CCPV, à Riqueval, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 24/09/2024 : 10 heures 00, Rendez-vous avec le service sécurité routière du Département pour le projet de l'aire de retournement des bus scolaires, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quinze minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Le(a) secrétaire,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 06 NOVEMBRE 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre et le six novembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : Mme ANFRAY Anne-Sophie, M. BILOË Jean-Paul, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, Mme HÉLUIN Yvonne Mme PUCHE Lydie et Mme TELLIER Annette.

Absent excusé : M. ALVES DA SILVA Benjamin et M. FRAZIER Bruno.

Absents : Mme CAZÉ Caroline et M. CAZÉ Laurent.

Procuration : M. ALVES DA SILVA Benjamin à M. CORNAILLE Thierry.

Secrétaire : Madame HÉLUIN Yvonne.

Quorum : 6

Ordre du Jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2024,
- Délibérations :
 - Demande de subvention DETR pour la procédure de reprise des concessions des cimetières, création d'un ossuaire, création d'un caveau d'attente ;
 - Demande de subvention DETR pour la création d'une aire de retournement des bus scolaires ;
 - Demande de subvention APV pour la création d'une aire de retournement des bus scolaires ;
 - Demande de subvention à la Région des Hauts de France pour la création d'une aire de retournement des bus scolaires ;
 - Mise en place de récompenses pour les jeunes scolaires de Lempire
- Questions diverses.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A – D.E.T.R. 2024 : Demande de subvention pour les travaux de reprise de concessions et création d'un caveau d'attente

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour les travaux de reprise de concessions et création d'un caveau d'attente.

La part non subventionnée sera prise en charge par le budget communal.

B – D.E.T.R. 2025 : Demande de subvention pour les travaux de création d'une aire de retournement des bus scolaires

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour les travaux de création d'une aire de retournement des bus scolaires.

La part non subventionnée sera prise en charge par le budget communal.

C – A.P.V. 2025 : Demande de subvention pour les travaux de création d'une aire de retournement des bus scolaires

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de solliciter le Département au titre de l'Aisne Partenariat Voirie, pour les travaux de création d'une aire de retournement des bus scolaires.

La part non subventionnée sera prise en charge par le budget communal.

D – Région Hauts de France : demande de subvention pour les travaux de création d'une aire de retournement des bus scolaires

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- De solliciter la Région Hauts de France pour les travaux de création d'une aire de retournement des bus scolaires,
- D'approuver le projet de création d'une aire de retournement des bus scolaires,
- D'adopter le plan de financement tel que transmis à la Région Hauts de France.

E – Mise en place de récompenses pour les jeunes scolaires de Lempire

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de mettre en place des récompenses au titre d'encouragements à la réussite scolaire, pour les jeunes scolaires de Lempire, telles que suit :

- Passage en 6^{ème} : une calculatrice collègue ou une carte cadeau équivalente ;
- Obtention du Brevet des collèges : une carte cadeau de 20.00 €
- Obtention du CAP et/ou BEP : 25.00 €
- Obtention du baccalauréat : 30.00 €
- Obtention d'un diplôme d'études supérieures : 40.00 €

La récompense sera remise au lauréat sous réserve qu'une demande écrite soit déposée en Mairie.

II – QUESTIONS DIVERSES

A – Informations diverses

- Monsieur le Maire propose d'organiser la cérémonie des vœux le samedi 11 janvier 2025 à 16 heures 00.

B – Courriers divers

- Le SIDEN/SIAN a envoyé une invitation afin de participer aux rencontres de territoires organisées le lundi 2 décembre à 16h30 à Essigny-Le-Grand.
- Sensibilis'haie : Les plants devraient être livrés les 22/23 janvier 2025 à la C.C.P.V. Certaines espèces, remplaceraient les premiers plants qui n'ont pas survécu. Les autres, notamment les arbres fruitiers seraient répartis entre le parking du cimetière protestant et l'aire de retournement des bus scolaires.
- Afin de lutter contre les chenilles processionnaires, la Fédération Régionale des Chasseurs propose, par commune volontaire, une vingtaine de nichoirs en bois pour les mésanges, qui peuvent consommer jusque 500 chenilles processionnaires par jour. Un suivi et retour sur la fréquentation de ces nichoirs est impératif. Ces nichoirs sont à demander en Mairie, dans la limite de la dotation disponible.
- L'opération « Hauts de France propres » aura lieu, pour 2025, les 14, 15 et 16 mars.
- Téréos, la sucrerie d'Origny-Sainte-Benoite, a envoyé un courrier afin d'informer sur le calendrier de l'enlèvement de betteraves sur le territoire de Lempire courant semaine 50, ainsi que pour participer à une réunion d'information le Mardi 29 octobre à 17h30. Monsieur le Maire a participé, accompagné de M. BILOÉ et M. FISCHER.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les baux emphytéotiques pour l'installation des éoliennes ont été signés chez le notaire.
- France Service a envoyé son rapport d'activité 2023.
- Proxelia, fournisseur d'électricité de la commune, a organisé une réunion d'information à Abbeville le 24 octobre sur les contrats de groupement de commandes.
- Par mail en date du 14 octobre, l'entente sportive Saint-Emilie Epehy Le Ronsoy a envoyé ses remerciements pour la subvention qui leur a été versée par la commune.
- Le syndicat de la Haute Cologne a organisé une réunion à Villers-Faucon le 21 juin 2024 à 10h30.

C – Participation aux réunions

- 02/10/2024 : 10 heures 00, Comité technique de la Convention Territoriale Globale à la CCPV à Riqueval. Thierry CORNAILLE ;
- 04/10/2024 : 14 heures 00, Rendez-vous avec l'équipe permanente des animateurs de l'Adobus à la CCPV, à Riqueval. Thierry CORNAILLE ;
- 09/10/2024 : 19 heures 00, Conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 10/10/2024 : 10 heures 30, Réunion avec le cabinet d'études chargé du SCOT du Pays St-Quentinois à la communauté d'agglomération du St-Quentinois. Thierry CORNAILLE ;
- 15/10/2024 : 16 heures 30, Conseil d'école à Le Ronssoy, Anne-Sophie ANFRAY ;
- 17/10/2024 : 09 heures 30, Présentation du rapport d'activités de France Services à la CCPV à Riqueval. Yvonne HELUIN.
- 22/10/2024 : 10 heures 00, Rendez-vous avec les services de la CAF pour un entretien de candidature sur le poste de chargé de coopération pour la Convention Territoriale Globale de la CCPV à Riqueval. Thierry CORNAILLE ;
- 22/10/2024 : 14 heures 00, Rendez-vous avec Maître Ricklin pour la signature des baux avec la société éolienne WPD à St-Quentin ; Thierry CORNAILLE ;
- 22/10/2024 : 18 heures 30, Réunion avec le Président du Conseil Départemental pour présentation de la situation financière du Département et ses conséquences, à Gauchy. Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 24/10/2024 : Journée, Réunion de présentation du groupement d'achat d'énergie avec la société Proxelia à Abbeville (80). Pierre Fischer et Thierry CORNAILLE ;
- 29/10/2024 : 16 heures 00, Visite de la sucrerie Tereos, suivie d'une réunion d'information, à Origny Ste Benoite, Jean-Paul BILOE, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 29/10/2024 : 19 heures 00, Réunion de comité syndical du SIVOM, à Le Catelet, Lydie PUCHE et Yvonne HÉLUIN ;
- 31/10/2024 : 15 heures 00, Réunion d'analyse des Cahiers des Charges de la future crèche de Le Catelet, à la CCPV à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 04/11/2024 : 09 heures 30, Groupe de travail sur le thème accès aux droits dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de la CCPV avec la CAF à la CCPV à Riqueval Thierry CORNAILLE ;
- 04/11/2024 : 18 heures 30, Conférence des Maires sur le sujet de la mobilité, à la CCPV à Riqueval Thierry CORNAILLE ;
- 05/11/2024 : 17 heures 30, Conseil d'école à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Le(a) secrétaire,



INFORMATIONS MUNICIPALES



ATTENTION C'EST L'HIVER

Par temps de gelée, il est strictement défendu de faire couler de l'eau sur la voie publique ou sur le trottoir.

Dans les temps de neige, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs, jusqu'au fil d'eau, en dégagant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils jetteront du sable, des cendres ou des sciures de bois.

Du sel est à votre disposition dans le bac disposé dans la cour de la mairie, ou auprès de M. Jean-Paul BILOE

ETAT CIVIL 2024

☞ NEANT

ELECTIONS

Dans le climat politique actuel, il n'est pas exclu que de nouvelles élections législatives aient lieu en 2025.

Quoi qu'il en soit, les élections municipales auront lieu en Mars 2026, et pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale. Pensez-y.

Le vote est un droit, et même un devoir, l'inscription est une obligation.

NOËL DES ENFANTS

Cette année, 22 enfants âgés de zéro à quatorze ans recevront soit un cadeau, soit une carte cadeau des mains du Père-Noël, le samedi 21 décembre à partir de 16 heures dans la Salle de la Mairie. Un impératif, faire acte de présence! un goûter sera également offert.

OPERATION BRIOCHES

L'opération brioches a été assurée par Yvonne HELUIN et a permis de collecter la somme de 180€. En hausse par rapport à l'an dernier. Merci aux donateurs et à la collectrice.

MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne **arrivant** ou **quittant** la commune doit informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères.

Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.

COLIS DES PERSONNES AGEES

En 2024, 30 personnes de 64 ans dans l'année recevront, le vendredi 20 décembre, à leur domicile et dans la matinée, un colis offert par la municipalité. A noter que l'âge des bénéficiaires évolue avec l'âge de la retraite légale, mais sans modifier les bénéficiaires antérieurs.

FERMETURE DU SECRETARIAT

Le secrétariat de Mairie sera fermé :
du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus.

RECENSEMENT

Début 2025, le recensement de la population sera effectué par notre secrétaire Kathy MACAIGNE.

Ce recensement est effectué tous les 5 ans, et permet d'avoir un comptage exhaustif de la population. C'est important pour les statistiques nationales, mais c'est aussi important pour la commune. En effet, si des participations financières sont calculées au nombre d'habitants, il faut savoir que certaines dotations d'Etat, c'est à dire des recettes, prennent pour base également le nombre d'habitants.

Et rappelons que la réponse au questionnaire est obligatoire, et qu'il n'y a aucune incidence sur le montant de vos impôts.



INFORMATIONS DIVERSES



DEMANDE DE PASSEPORT

Documents nécessaires
à la demande de passeport

- Pièce justificative du domicile de moins d'un an,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal : 86€ pour une personne majeure, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans et 42 € pour un mineur dès 15 ans,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les mineurs,
- Carte Nationale d'Identité des parents si le demandeur est mineur.

S'ADRESSER DANS L'UNE DES VINGT MAIRIES :
Bohain-en-Vermandois, Braine, Charly-sur-Marne,
Château-Thierry, Chauny, Fère-en-Tardenois, Guignicourt,
Guise, Hirson, Laon, Marie, Neuilly-Saint-Front, Rosoy-sur-Serre,
Saint-Quentin, Sissonne, Soissons, Tergnier, Vervins,
Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterets.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la Mairie pour se faire recenser.

Cette formalité est obligatoire.

Il est rappelé que le recensement militaire concerne à la fois les garçons et les filles dès la date de leur seizième anniversaire.

SORTIES DE TERRITOIRE

Rétablissement des autorisations de sorties de territoire pour les mineurs depuis le 17 janvier 2017.

Ces autorisations concernent les mineurs français ou étrangers quittant le territoire national non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Les parents concernés doivent directement télécharger l'imprimé CERFA requis sur le site internet : www.servicepublic.fr

Cette démarche ne nécessite aucun passage en Mairie.

DEMANDE DE CARTE

D'IDENTITE

Se munir de :

- 2 photos d'identité,
- Autorisation des parents pour enfants mineurs,
- Extrait du jugement de divorce, si parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement. **Si vous ne l'avez plus, joindre un timbre fiscal à 25 euros.**

INSCRIPTION SUR LA LISTE

ELECTORALE

Avec la création du Répertoire Electoral Unique par l'INSEE au premier janvier 2019, la période de révision des listes électorales a changé.

Désormais vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de votre commune jusqu'au sixième vendredi précédant une élection.

Si vous voulez voter aux prochaines élections, l'inscription est obligatoire.

Pensez-y dès que possible.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par le Maire ou un Adjoint :

les mercredis de 17 h 30 à 19 h 00.

Les permanences du secrétariat ouvertes au public ont lieu :

les mercredis de 14 h 30 à 19 h 00

et

les vendredis de 08 h 30 à 11 h 00.

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Recensement
de la population 2025

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Les données collectées servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

J'ai désigné un agent recenseur qui vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter son travail, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Cette année, l'enquête Familles, enquête obligatoire de l'Insee associée au recensement, sera menée pour mieux comprendre les familles d'aujourd'hui et leur histoire. Si vous êtes concerné(e), l'agent recenseur vous en informera.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Le recensement de la population, comment ça marche ?

**Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 16 janvier 2025
sur le site www.le-recensement-et-moi.fr**

Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet qui vous sera remise prochainement, dans votre boîte aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur.

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

*Kathy NACAIGNE Agent recenseur à LEMPIRE
(Secrétaire de Mairie)*

Recensement de la population 2025



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !


Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du **16 janvier 2025**. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.


C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

🔍 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !

 **Recensement**
de la population **2025**

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 16 janvier. Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.**

 Recensement
de la population 2025

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation**,
c'est pouvoir anticiper les besoins
de construction dans votre ville.

... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité,
situation professionnelle, etc.
connaître votre **situation
professionnelle** permet
de comprendre l'activité
économique des communes,
accompagner leur développement,
et mesurer les mobilités entre
le domicile et le travail.

... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer
pour permettre d'évaluer l'évolution
de la population et ses besoins futurs :
crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster
l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc.
Votre **nom**, votre **prénom** et votre **adresse** sont
nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli
ni doublon dans les données du recensement.
Les noms et prénoms seront supprimés de nos
fichiers au plus tard le 31 décembre 2026.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État
de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

 le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes
au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (CNIL).

VIE AU VILLAGE



27 Juillet 2024. Contrôle des poteaux incendie par les Sapeurs-pompiers de Beaurevoir

Une fois encore, le contrôle du bon fonctionnement de l'ensemble des poteaux ou bornes d'incendie a été réalisé.

L'ensemble de notre parc est conforme et fonctionnel, tant en débit qu'en pression. De quoi rassurer en cas de besoin, mais, bien entendu, il est préférable de ne jamais avoir à s'en servir.

VIE AU VILLAGE



10 Juillet 2024. Pour son entrée en 6^{ème}, Léonie a reçu de la part du Maire une calculatrice collège. De quoi aider à la réussite de son parcours scolaire.



10 Juillet 2024. Les enfants jusqu'à 12 ans étaient invités à venir chercher les friandises commandées à leur intention pour fêter le 14 juillet.

VIE AU VILLAGE



Le même jour, avait lieu un atelier « Jeux de société », organisé par le SIVOM pour ses bénéficiaires.



Robert, un fidèle participant aux animations menées par une équipe dévouée, qui assure le transport et l'accompagnement.

VIE AU VILLAGE



13 juillet 2024. C'est toujours avec les bénévoles disponibles que s'effectue le montage du barnum, indispensable à l'organisation de notre repas républicain. Et la convivialité est de mise, avec l'organisation d'un petit déjeuner campagnard, une fois le travail effectué.



Et c'est également le même jour que les brioches sont distribuées aux habitants, à leur domicile, par Yvonne et Anne-Sophie. Merci pour leur disponibilité.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2024.



Beaucoup de monde cette année, pour notre grande satisfaction.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2024. Cette année David, je ne t'ai pas surpris pour la photo !



Les invités des familles Lempiroises étaient les bienvenus.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2024. Nouvelles participations, sans doute renouvelées ?



14 juillet 2024. Un sourire Josiane !

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2024. L'accueil est bon, on revient !



14 juillet 2024. Des convives éblouis.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2024. Une famille au complet !



14 juillet 2024. Le drapeau français flotte sur la Mairie.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2024. Le tir à la carabine.



**14 juillet 2024. Madison a inventé le tir à la carabine, les 2 yeux fermés.
Avec 13 points quand même. C'est efficace.**

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2024. La grenouille, placée au vert cette année.



**14 juillet 2024. La pêche aux canards pour les plus petits.
Tous les enfants jusqu'à 8 ans ont pêché et ont été récompensés.**

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2024. La meule. Ni trop fort, ni trop faible !



14 juillet 2024. Le coquelicot, plus facile à couvrir cette année.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2024. La remise des prix.



14 juillet 2024. Que de prix distribués.



14 juillet 2024. 24 lots adultes.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2024. Du vin.



14 juillet 2024. Du pétillant.



14 juillet 2024. C'est toute une organisation.

VIE AU VILLAGE



**14 juillet 2024. Tous les gagnants des jeux et concours gratuits.
Bravo à tous !**

Encore une belle participation des habitants et de leurs invités à notre manifestation locale à l'occasion de la Fête Nationale.

C'est toujours un plaisir de donner de son temps quand ensuite, il y a une réelle présence conséquente. Cela fait maintenant près de vingt ans que nous proposons cette formule, repas gratuits, jeux gratuits, récompenses. Il semblerait que cette animation convienne à nos administrés, et c'est parfait.

On ne change pas une formule gagnante, on ne change pas non plus une équipe gagnante, et je tiens à remercier tous ceux qui participent, soit au montage, soit au démontage, voire aux deux, afin que tout se déroule de la meilleure façon possible. C'est aussi l'occasion pour les familles de se retrouver dans un moment convivial et amical, autour d'un repas de qualité préparé par notre traiteur local et connu de tous.

Un GRAND MERCI à tous et à l'année prochaine.

GAGNANTS DES DIFFERENTS JEUX

Catégorie Adultes

14 JUILLET 2024

NOMS

CLASSEMENTS

LOTS

GRENOUILLE HOMMES

1 ^{er} :	HODIN Gérard	2400 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	SETAN Lionel	2200 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	CLEMENT Julien	1600 pts	1 bouteille de Rosé

GRENOUILLE FEMMES

1 ^{er} :	ANFRAY Clotilde	1600 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	CHAMARET Marie-Agnès	1300 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	LEFEVRE Dorothee	1200 pts	1 bouteille de Rosé

LA MEULE (HOMMES)

1 ^{er} :	FRAZIER Francis	100/100 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	ANFRAY Fabien	100/90 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	KAUFMANN David	100/0 pts	1 bouteille de Rosé

LA MEULE (FEMMES)

1 ^{er} :	TARGET Ophélie	90/70 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	DEGUEHEGNY Aurore	90/70 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	ANFRAY Clotilde	90/60 pts	1 bouteille de Rosé

LE COQUELICOT (HOMMES)

1 ^{er} :	CORNAILLE Thierry	11 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	BARDEAUX Grégory	9 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	ANFRAY Fabien	8 pts	1 bouteille de Rosé

LE COQUELICOT (FEMMES)

1 ^{er} :	TARGET Françoise	12 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	CLEMENT Madison	5 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	KAUFMANN Virginie	5 pts	1 bouteille de Rosé

TIR A LA CARABINE (HOMMES)

1^{er} :	KAUFMANN Steven	17 pts	1 bouteille de Café de Paris
2^{ème} :	PARENT Richard	16 pts	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	TARGET Mathieu	15 pts	1 bouteille de Rosé

TIR A LA CARABINE (FEMMES)

1^{er} :	FRAZIER Kathia	16 pts	1 bouteille de Café de Paris
2^{ème} :	CLEMENT Madison	13 pts	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	FRAZIER Laure	11 pts	1 bouteille de Rosé

Des cartons de cases numérotées ont également été vendus par la société de chasse, qui avait, entre autre, en charge la buvette et le service.

Les résultats de cette loterie sont les suivants:

1er tirage Lots: 2 bouteilles de champagne Gagnants:

**ANFRAY Guillaume
PIERRON Delphine**

2ème tirage Lots: 2 bouteilles de champagne Gagnants:

**CORNAILLE Anthony
CORNAILLE Philippe**

GAGNANTS DES DIFFERENTS JEUX
Catégorie Enfants
14 JUILLET 2024

CLASSEMENTS

GRENOUILLE

1 ^{er} :	LERICHE Capucine	800 pts
2 ^{ème} :	ANFRAY Eden	700 pts
3 ^{ème} :	TARGET Lucas	600 pts

LE COQUELICOT

1 ^{er} :	BIDOIS Léo	9pts
2 ^{ème} :	ANFRAY Zoé	7/5pts
3 ^{ème} :	DUMONT Maxime	7/0 pts

TIR A LA CARABINE

1 ^{er} :	TARGET Pierre	14pts
2 ^{ème} :	CORNAILLE Swann	12 pts
3 ^{ème} :	DUMONT Maxime	10 pts

LA MEULE

1 ^{er} :	BIDOIS Léo	100 pts
2 ^{ème} :	DUMONT Maxime	90 pts
3 ^{ème} :	ANFRAY Eden	80 pts

LA PÊCHE AUX CANARDS (jusqu'à 6 ans)

Tous les enfants ont reçu un cadeau surprise

Tous les enfants ont été récompensés par des bonbons.

VIE AU VILLAGE



16 août 2024.



**Les championnats du monde de montgolfières avaient lieu à Péronne.
L'occasion de voir le soir, ou le matin ces engins de très près dans notre ciel.**

VIE AU VILLAGE



11 Novembre 2024, Cérémonie en présence des porte-drapeaux



d'une partie du Conseil Municipal et de quelques habitants habituels de Lempire et du Ronssoy.

VIE AU VILLAGE



31/10/2024. Halloween.

**Seuls 3 enfants sont passés pour jeter un sort ou récolter des bonbons.
Du coup, ils ont reçu des bonbons.
Ils avaient l'air ravis !**

TRAVAUX



Si au mois de Mars, il est important d'effectuer une taille de nos arbres fruitiers, il est tout aussi important de procéder à un nettoyage des pieds des jeunes pousses. C'est ainsi, que dès cette année, les premiers fruits sont apparus avec une relative abondance sur un des pruniers. C'est en libre-service. Il est simplement dommage de ne pas avoir de retour sur la qualité des fruits par la personne qui les a cueillis.

TRAVAUX



**2 caméras, dont une à lecture de plaque coté entrée Le Ronssoy,
1 caméra sur l'atelier communal.**



**1 caméra à l'entrée de la Mairie, et 2 caméras dont 1 à lecture de plaques
côté entrée Vendhuile.**

TRAVAUX



Pour la sécurité de nos habitants et des biens de chacun, il avait été décidé d'installer un système de vidéoprotection dans notre village. Constitué de 6 caméras, dont 2 à lecture de plaque, ce système est désormais en place. Ce système est fonctionnel 24h/24h, enregistre et garde les images sur une durée légale. Il n'est consultable que par les personnes habilitées par les services de la Préfecture, à savoir le Maire, un adjoint et les forces de l'ordre.



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

HORAIRES D'HIVER

DU 1ER OCTOBRE AU 31 MARS

DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

BOHAIN-EN-VERMANDOIS

Lundi :	9h30-11h45		13h-16h45
Mardi :	Fermée		
Mercredi :	9h30-11h45		13h-16h45
Jeudi :	Fermée		13h-16h45
Vendredi :	9h30-11h45		13h-16h45
Samedi :	9h30-11h45		13h-16h45

JONCOURT

Lundi :	Fermée		
Mardi :	9h30-11h45		13h-16h45
Mercredi :	Fermée		
Jeudi :	9h30-11h45		13h-16h45
Vendredi :	Fermée		
Samedi :	9h30-11h45		13h-16h45

VERMAND

Lundi :	9h30-11h45		13h-16h45
Mardi :	Fermée		13h-16h45
Mercredi :	9h30-11h45		13h-16h45
Jeudi :	Fermée		
Vendredi :	9h30-11h45		13h-16h45
Samedi :	9h30-11h45		13h-16h45

Fermées les dimanches et jours fériés

CONTACT
Tél. 03.23.09.50.51



JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 Me	1 S	1 S	1 Ma	1 J	1 D	1 Ma	1 V	1 L	1 Me	1 S	1 L
2 J	2 D	2 D	2 Me	2 V	2 L	2 Me	2 S	2 Ma	2 J	2 D	2 Ma
3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 Ma	3 J	3 D	3 Me	3 V	3 L	3 Me
4 S	4 Ma	4 Ma	4 V	4 D	4 Me	4 V	4 L	4 J	4 S	4 Ma	4 J
5 D	5 Me	5 Me	5 S	5 L	5 J	5 S	5 Ma	5 V	5 D	5 Me	5 V
6 L	6 J	6 J	6 D	6 Ma	6 V	6 D	6 Me	6 S	6 L	6 J	6 S
7 Ma	7 V	7 V	7 L	7 Me	7 S	7 L	7 J	7 D	7 Ma	7 V	7 D
8 Me	8 S	8 S	8 Ma	8 D	8 Ma	8 Ma	8 V	8 L	8 Me	8 S	8 L
9 J	9 D	9 D	9 Me	9 L	9 Me	9 Me	9 S	9 Ma	9 J	9 D	9 Ma
10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 Ma	10 J	10 D	10 Me	10 V	10 L	10 Me
11 S	11 Ma	11 Ma	11 V	11 D	11 Me	11 V	11 L	11 J	11 S	11 Ma	11 J
12 D	12 Me	12 Me	12 S	12 L	12 J	12 S	12 Ma	12 V	12 D	12 Me	12 V
13 L	13 J	13 J	13 D	13 Ma	13 V	13 D	13 Me	13 S	13 L	13 J	13 S
14 Ma	14 V	14 V	14 L	14 Me	14 S	14 L	14 J	14 D	14 Ma	14 V	14 D
15 Me	15 S	15 S	15 Ma	15 J	15 D	15 Ma	15 V	15 L	15 Me	15 S	15 L
16 J	16 D	16 D	16 Me	16 V	16 L	16 Me	16 S	16 Ma	16 J	16 Ma	16 Ma
17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 Ma	17 J	17 D	17 Me	17 V	17 L	17 Me
18 S	18 Ma	18 Ma	18 V	18 D	18 Me	18 V	18 L	18 J	18 S	18 Ma	18 J
19 D	19 Me	19 Me	19 S	19 L	19 J	19 S	19 Ma	19 V	19 D	19 Ma	19 V
20 L	20 J	20 J	20 D	20 Ma	20 V	20 D	20 Me	20 S	20 L	20 Me	20 S
21 Ma	21 V	21 V	21 L	21 Me	21 S	21 L	21 J	21 D	21 Ma	21 V	21 D
22 Me	22 S	22 S	22 Ma	22 J	22 D	22 Ma	22 V	22 L	22 Me	22 S	22 L
23 J	23 D	23 D	23 Me	23 V	23 L	23 Me	23 S	23 Ma	23 J	23 S	23 Ma
24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 Ma	24 J	24 D	24 Me	24 V	24 L	24 Me
25 S	25 Ma	25 Ma	25 V	25 D	25 Me	25 V	25 L	25 J	25 S	25 J	25 J
26 D	26 Me	26 Me	26 S	26 L	26 J	26 S	26 Ma	26 V	26 D	26 Ma	26 V
27 L	27 J	27 J	27 D	27 Ma	27 V	27 D	27 Me	27 S	27 L	27 Me	27 S
28 Ma	28 V	28 V	28 L	28 Me	28 S	28 L	28 J	28 D	28 Ma	28 V	28 D
29 Me	29 S	29 S	29 Ma	29 J	29 D	29 Ma	29 V	29 L	29 Me	29 V	29 L
30 J	30 V	30 D	30 Me	30 V	30 L	30 Me	30 S	30 Ma	30 J	30 S	30 Ma
31 V	31 S	31 L	31 Me	31 S	31 J	31 J	31 D	31 Ma	31 V	31 D	31 Me

Les gestes de tri de tri au dos



Sortez vos bacs dès la veille au soir en bord de chaussée et au plus tard à 4h du matin. Rappel : les bacs sont la propriété de la collectivité, mais il vous appartient de les nettoyer régulièrement.

N°Vert 0 800 68 74 73
om.usager@cc-vermandois.com
www.cc-vermandois.com
ccvermandois

- Déchets ménagers
- Papiers et emballages recyclables
- Dernier délai pour envoyer votre demande de mensualisation de facture
- JOUR FÉRIÉ : les collectes sont assurées.
- SAUF : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre : rattrapage indiqué selon calendrier



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

LES BONS GESTES DE TRI



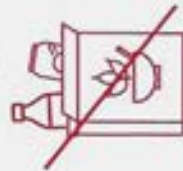
Vider

tous les emballages



Déposer les emballages et papiers

sans sac



Ne pas imbriquer

les emballages et papiers



Restes alimentaires

à jeter dans la poubelle au couvercle vert
ou à déposer dans un composteur



Papier déchiqueté

à jeter dans la poubelle au couvercle vert



Piles et batteries

à rapporter en magasin ou à déposer en déchèterie



Mouchoirs

Essuie-tout

Couches

Serviettes hygiéniques

Cotons-tiges

à jeter dans la poubelle au couvercle vert



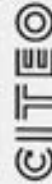
Cartons à plat dont les côtés

mesurent plus de 80 cm

à déposer en déchèterie



**À jeter ?
À trier ?**
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI





2024 - 2025

ADOBUS



POUR LES 8-10 ANS



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

TOUS LES MERCREDI MATIN

Tu habites l'une des 54 communes du
vermandois ?

ALORS REJOINS-NOUS !

- **ESPACE JEUX DE SOCIÉTÉS**
- **JEUX SPORTIF**
- **ESPACE MULTIMEDIA**
- **ESPACE CUISINE**




Infos et planning des passages sur :
adobus ccpv

Tarif pour l'année scolaire
2024-2025

	Qf < 700	Qf > 700
Tarif	4 €	5 €

CONTACT ET INSCRIPTION

 06-42-31-81-84





Adobus

pour les 11-17 ans

Tu habites l'une des 54 communes du vermandois ?
ALORS REJOINS-NOUS !


- 
- Espace Jeux de sociétés
 - Jeux sportif
 - Espace multimedia
 - Espace cuisine

 Infos et planning des passages
sur : adobus ccpv

Tarif pour l'année scolaire
2024-2025

	Qf < 700	Qf > 700
Tarif	4 €	5 €

CONTACT ET INSCRIPTION

 06-42-31-81-84



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois





**OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**
de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

DES AIDES POUR FINANCER VOS TRAVAUX *

AVEC NOTRE OPÉRATEUR :

CITĒMĒTRIE

PERMANENCES ET DÉMARCHES GRATUITES



**SUR RENDEZ-VOUS (à Bellicourt ou Saint-Quentin)
EN CONTACTANT : 03.65.89.04.46
OU OPAH.VERMANDOIS@CITEMETRIE.FR**



EXEMPLES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS :

**RÉHABILITER
UN LOGEMENT DÉGRADÉ**

**AMÉLIORER
LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**

**ADAPTER UN LOGEMENT AU HANDICAP
OU LA PERTE D'AUTONOMIE**



* sous conditions financières et techniques





VOUS ÊTES CHASSEUR* (OU ANCIEN CHASSEUR) ET VOUS DÉTENEZ AU MOINS UNE ARME⁽¹⁾ ? N'OUBLIEZ PAS DE CRÉER VOTRE COMPTE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2024 !

* avec permis de chasser validé ou non

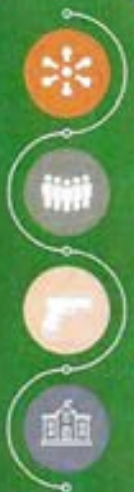
(Délai impératif - Décret du 27/06/2024)



Depuis 2022, la détention d'armes de loisirs est encadrée par le système d'information sur les armes (SIA). A ce titre, il est essentiel que l'ensemble des chasseurs détenteurs d'armes y soient désormais enregistrés.

Pourquoi créer son compte ?

- ✓ Capacité à acquérir, faire réparer et vendre une arme à feu
- ✓ Simplification des démarches administratives
- ✓ Gestion directe de son compte : actualisation des armes enregistrées, changement d'adresse, lien avec la préfecture...
- ✓ Facilité à démontrer la propriété de l'arme en cas de contrôle
- ✓ Indication de la perte ou du vol d'une arme
- ✓ Edition de la carte européenne d'arme à feu numérique



Pour créer son compte en quelques minutes :
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

En cas de difficultés, RDV en préfecture, chez un armurier, ou auprès de sa fédération départementale de la chasse



Si je n'ai pas de compte SIA au 31 décembre 2024

Je détiens mon arme⁽²⁾ en contradiction avec la réglementation ←

"Tout détenteur d'armes est tenu de créer un compte" - Décret du 27/06/2024

Je ne peux ni acheter, ni vendre, ni faire réparer mon arme⁽³⁾ ✗

(1,2,3) Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011. La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.



**FRANCE
EMPLOI
DOMICILE**

**PARTICULIERS EMPLOYEURS ET SALARIÉS À DOMICILE,
ASSISTANTS MATERNELS, AIDANTS,
DEMANDEURS D'EMPLOI, RETRAITÉS...**

Entretien du domicile
Accompagnement des publics fragiles
Garde des enfants - Soutien scolaire
Jardinage et bricolage...

L'emploi à domicile en toute simplicité !

DÉCLARATIONS CESU, PAJEMPLOI

AIDES ET CRÉDIT D'IMPÔT

CONTRAT DE TRAVAIL

PROTECTION SOCIALE

FORMATION

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES





Des conseils dans la recherche d'un employeur ou d'un salarié



Une expertise sur les démarches
(métiers, contrat de travail, déclaration, salaire, absences, rupture...)



Des informations sur la protection sociale des salariés
(prévoyance, retraite, prévention, action sociale)



L'accompagnement des salariés vers la formation



L'accès à des activités sociales et culturelles à tarif réduit
pour les salariés

RÉALISEZ TOUTES VOS DÉMARCHES SUR

franceemploi.domicile.fr

- ✓ **CONTENUS PÉDAGOGIQUES** (actualités, informations juridiques...)
- ✓ **OUTILS PRATIQUES** (fiches métiers, guides pratiques, générateur de contrats, simulateurs, modèles de documents...)
- ✓ **SERVICES DÉDIÉS** (bilan personnalisé, consultations juridiques...)
- ✓ **AGENDA DES ÉVÈNEMENTS EN RÉGION**



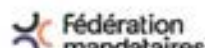
09 72 72 72 76 (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi de 9h à 17h



+ de 350 espaces
France Emploi Domicile
sur tout le territoire français



Des services proposés par :



LE SORCIER DE MACQUINCOURT

Chacun sait qu'autrefois les bergers de nos villages passaient pour être tous sorciers. Ils possédaient des dons inimaginables, à peu de chose-près, pareils aux fées et aux génies.

En 1818, le petit hameau de Macquincourt possédait un de ces bergers. Ce berger répondait au doux prénom de Séraphin.

Séraphin Balembos pouvait avoir à l'époque dont nous parlons, 68 ans environ. Tout petit, la face rougeaude entourée d'un épais collier de barbe d'un blanc argenté, le nez en bec d'aigle, deux yeux petits et renfoncés sous des sourcils épais et très longs, tout cet assemblage donnait à sa physionomie l'aspect d'un vieillard rusé et malicieux. Ajoutons qu'il était toujours vêtu d'un large manteau qui pendait sur ses talons et coiffé d'un bonnet de loutre acheté en 1800 et vous aurez le portrait du berger Séraphin.

Ses trois chiens ne le quittaient jamais. Major et Barbet avaient la garde du troupeau et Trompette, attaché par une chaîne aux maillons d'acier, suivait son maître.

A l'époque du tirage au sort, Séraphin recevait toujours la visite de quelques jeunes gens des villages environnants, désireux de tirer un bon numéro. A l'un, il disait : « Avant de prendre ton billet, tu taperas sur l'épaule de ton plus proche voisin » à un autre : « Tu te rendras à l'épine de Quennemont, la veille du tirage au sort à minuit et tu réciteras trois Pater et trois Avé » et tout le monde avait confiance en Séraphin.

Nous avons dit que Séraphin, rusé et malicieux, était en même temps rancuneux. Voici un fait qui lui a créé dans la contrée, sa grande réputation de sorcier :

Un beau jour qu'il passait avec son troupeau dans la vallée de Gilmont, le berger fit la rencontre d'une bonne vieille femme qui s'en revenait toute désolée en songeant qu'il lui fallait de l'argent pour ce soir-là et qu'elle ne possédait pas un denier. Comme elle passait près de Séraphin, il lui dit :

- Qu'avez-vous donc à vous désoler ainsi ma bonne mère ?
- Ah ! C'est qu'il me faut vingt francs pour ce soir et aussi un quartier de blé car nous n'avons plus de pain à la maison.
- Eh bien ! lui dit Séraphin, il y a à l'embouchure du souterrain une clef, vous la prendrez et vous irez sur les remparts du Câtelet, à côté de la rue Quincampoix. Là, vous trouverez trois portes et avec votre clef, vous ouvrirez celle qui vous plaira et vous trouverez de l'argent en abondance. Vous pouvez prendre tout ce qu'il vous conviendra.

La bonne femme trouva la clef sous la voute du souterrain puis se rendit au lieu indiqué où elle vit les trois portes. Il y en avait une qui s'ouvrait sur une chambre remplie d'or, l'autre sur une chambre remplie d'argent et la troisième sur une chambre remplie de monnaie. La bonne femme eut la chance d'ouvrir la porte qui conduisait au monceau d'or. Elle entra. Sur le monceau d'or était couché un beau bélier blanc. Au moment où elle arriva en face de lui, le bélier lui dit :

- Bonne femme que te faut-il

- De l'argent répondit-elle
- Qui t'a envoyé ici ?
- Le berger Séraphin que j'ai rencontré dans la vallée de Gilmont.
- C'est bien, combien te faut-il ?
- Vingt francs et de quoi acheter un muid de blé.
- Prends ce que tu voudras dit le bélier.

La bonne femme se mit à ramasser de l'or. Elle en mit dans ses poches, dans sa chemise et se chargea comme une bourrique.

- Tu as pris joliment de l'or fit le bélier, mais si tu avais pris ta hotte, tu pourrais en emporter davantage.

- Tiens, c'est vrai dit la bonne femme, faut-il aller la chercher ?

- Va si tu veux dit le bélier.

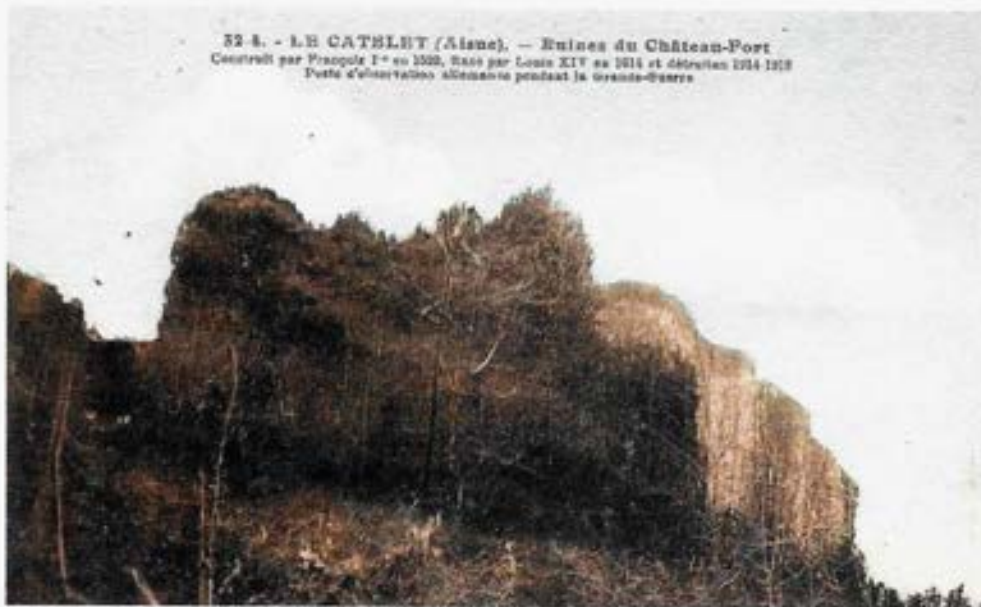
La bonne femme se débarrassa de tout l'or qu'elle avait dans ses poches pour pouvoir courir plus vite. Elle s'empressa de revenir avec sa hotte mais quand elle fut sur les remparts, elle ne retrouva plus les portes, ni le monceau d'or, ni le bélier blanc et elle s'en retourna chez elle toute penaude, toute déconfite.

En retournant, elle rencontra le berger et lui conta son aventure.

- Ah ! Vous avez fait la gourmande s'écria Séraphin, vous n'avez pas suivi mes conseils et vous avez été trompée. Si vous aviez voulu, vous auriez été riche mais vous ne serez jamais qu'une mendicante et une gueuse.

La prédiction s'est accomplie. La bonne femme se mit à errer par les chemins, mendiant son pain et réclamant sans cesse la clef de son trésor.

Elle était devenue folle. Dès ce jour, la réputation du berger fut faite et dans la contrée, pendant quarante ans, on ne parla que du sorcier de Macquincourt.



Histoire locale

1944 Libération de Saint-Quentin 2ème partie

Les alliés progressent vers Saint-Quentin. Mais pas question de les attendre. La résistance décide d'engager le combat contre l'occupant et ainsi obliger les allemands à se mettre en position défensive. L'entrée des américains va accélérer la libération. Mais l'occupant décide de tenir ses positions, et de combattre et malgré un repli stratégique. Cette seconde partie de la libération de Saint-Quentin va s'accélérer dans cette journée historique du 2 septembre. La résistance tient l'Hôtel de Ville, des barrages sur le pont d'Isle, la place du 08 octobre, le bas des Champs-Élysées et les écluses du canal.

Un premier char repousse les résistants et fait des victimes. L'ordre de repli de la résistance est donné vers la fontaine Guerbigny-de-Vasson, appelée « La Vache », où douze d'entre eux perdent la vie. Après le départ du premier char, le second s'embusque à l'angle de la rue Quentin Barré, empêchant tout mouvement. Mais le manque de munitions les pousse à se replier. Trop faiblement armés, les FFI doivent quitter leur position. Les chars allemands prennent la direction du boulevard Roosevelt, alors que les Américains sont arrivés boulevard Richelieu. On se bat place du 8-October et rue Dachery, où les Allemands subissent de nouvelles pertes, et sont obligés de quitter les faubourgs de la ville. 20H00 Un véhicule allemand entre sur la Place de l'Hôtel de ville par la rue de la Sellerie et mitraille les résistants de la mairie. Les troupes américaines n'entrent dans Saint-Quentin qu'à partir de 19 h 30, empruntant la route de Paris, les boulevards Henri-Martin puis Richelieu, avant d'emprunter la route de Cambrai en passant par la place des Quatre Colonnes puis la route de Cambrai tandis que des chars allemands s'esquivent par la route du Cateau. Hormis quelques accrochages, il n'y a pas eu semble-t-il de combats entre les soldats américains et allemands (des fumigènes couvrent le secteur des Quatre Colonnes où les armées belligérantes auraient pu entrer en contact).

20H45 Les fusillades cessent peu à peu, alors que l'armée américaine circule sur le Boulevard Richelieu. Quelques opérations de « nettoyage » ont lieu pour débusquer les derniers soldats allemands dans divers quartiers de la ville. À 22 h, les combattants FFI se mettent à la disposition de l'armée américaine pour sécuriser et protéger le passage stratégique du pont d'Isle. La ville de Saint-Quentin peut être considérée à cette heure comme libérée. 34 personnes perdent la vie au cours de cette journée de Libération, 11 autres sont blessées. Le lendemain matin, dimanche 3 septembre les convois américains défilent sur la route de La Fère, route de Paris et boulevard Richelieu.

Les soldats sont acclamés place de l'Hôtel de Ville, pavoisé à l'occasion des drapeaux français et américains. Ce dimanche 3 septembre, les chars américains circulent sur les axes principaux de la ville, et les GI's sont acclamés par une foule en liesse. Les façades des maisons sont pavoisées de drapeaux bleu, blanc, rouge. Les FFI défilent en ville avec leurs brassards tricolores. Le jour même le premier numéro de L'Aisne Nouvelle paraissait. Le mercredi 6 septembre, pendant deux heures, les Saint-Quentinois se rendent en masse sur la Grand-place pour rendre hommage aux victimes des combats, où leurs 26 cercueils sont alignés.



2 septembre 1944, la population acclame le passage d'une ambulance américaine, place de l'Hôtel de ville

Au cours des combats de la libération du 2 septembre 1944, 20 combattants FFI perdent la vie, auxquels s'ajoutent 13 victimes civiles. Un document d'archives fait état de 21 soldats allemands tués le 2 septembre ou morts des suites de leurs blessures les jours suivants.



Cérémonie du 06 septembre place de l'Hôtel de ville honorant les résistants tués lors des combats du 02 septembre

AU JARDIN

Utiliser les cendres de bois au jardin

Qu'elles soient issues de votre cheminée ou qu'elles résultent de la destruction des végétaux après le nettoyage automnal du jardin, les cendres de bois pourront être recyclées. Une manière d'amender le sol bien naturelle et compatible avec le jardinage biologique.

Intérêts des cendres de bois

Les cendres de bois sont très riches en sels minéraux, elles contiennent du calcium, de la potasse, du silice, du magnésium et du phosphore. Elles sont une source de nourriture pour les plantes et ne peuvent pas leur nuire car leur assimilation est douce. Il n'y a pas de risque de surdosage pour les plantes et aucun risque de pollution des nappes phréatiques.

La potasse favorise le développement des fleurs et des fruits, on pourra donc l'épandre aux pieds des arbres fruitiers et des plantes de massif au printemps ou aux pieds des agrumes en automne pour soutenir la floraison et une bonne fructification.

La cendre de bois est aussi très utile pour lutter contre les gastéropodes : il suffit de former un cordon de cendres autour des jeunes plantules pour les empêcher de les attaquer goulûment. Attention pour être efficace vous devrez renouveler l'opération après chaque pluie !

Quels types de cendres utiliser ?

N'utilisez que des cendres issues de la combustion de végétaux ou de bois non traité, non peint et non vernis, sinon vous risqueriez de contaminer votre jardin avec des substances toxiques que vous retrouveriez inmanquablement dans votre assiette lors de la consommation des fruits ou des légumes !

Attention aussi à ne jamais faire brûler de plastiques, dangereux pour l'environnement et pour l'atmosphère, ni de contreplaqué, bois composite ou panneaux OSB qui contiennent colles et résines chimiques en abondance.

Ceci dit, toutes les essences de bois saines, naturelles et exemptes de traitement constitueront un parfait combustible, de même que les résidus végétaux du jardin comme les restes de taille, les feuilles mortes, les herbes fauchées...

Comment procéder ?

Il faut toujours attendre que la cendre ait bien refroidi pour ensuite la tamiser car les gros résidus ne pourraient pas se décomposer assez vite et ne pourront pas être assimilés.

L'épandage se fera directement aux pieds des arbres fruitiers juste sous la couronne.

Pour les massifs, épandez la cendre en surface puis griffez légèrement pour la faire pénétrer dans le sol.

Si vous voulez conserver la cendre pour l'utiliser au printemps suivant, tamisez-la puis stockez-la rapidement dans des sacs étanches que vous mettrez à l'abri, en attendant de pouvoir les utiliser.

Attention, n'abusez pas des cendres au pieds des plantes de terre de Bruyère car celles-ci contiennent majoritairement du calcium qui modifie le PH du sol, le rendant alcalin et donc très peu favorable à la culture de ces plantes qui risqueraient alors de développer une chlorose.

Comment utiliser la cendre de bois sans excès au jardin ?

La cendre de bois est très intéressante au jardin mais devra être utilisée à bon escient à raison de 70 g (deux poignées) par m² et par an.

Au potager, attendez le printemps pour la griffer aux pieds des plantes gourmandes comme la tomate ou les cucurbitacées.

Sur la pelouse elle favorise l'activité de la pédofaune et des lombrics et permet de réduire les apparitions de mousse.

Dans les massifs (excepté ceux de plantes de terre de bruyère), elle favorise les floraisons.

Il suffit de respecter les doses et de bien la mélanger à la terre pour qu'elle soit efficace sans devenir nuisible pour le sol.

Règlementation française concernant le brûlage des déchets verts

Une circulaire a été adressée aux préfets le 18 novembre 2011 rappelant les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. Elle concerne à la fois les particuliers et les professionnels d'espaces verts qui sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par broyage sur place, par apport en déchèterie ou par valorisation directe. Seul le préfet peut autoriser une dérogation à cette règle sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst).

La circulaire appelle par ailleurs à la promotion de la gestion domestiques des déchets verts (compostage, paillage), à la mise en place des systèmes de collecte, au développement du nombre de déchèteries, en cohérence avec les plans de prévention et de gestion des déchets, et à la responsabilité des citoyens quant aux méfaits environnementaux et sanitaires engendrés par la pratique des feux de jardins.

LE PETIT COIN CUISINE

Verrines de betterave et fromage frais

20 min, très facile, bon marché

Ingrédients pour 6 personnes

Sel, poivre, 1 cuillère à soupe de miel liquide, 2 cuillères de vinaigre balsamique, 300 g de betterave cuites, 150 g de fromage ail et fines herbes, 2 cuillères de crème fraîche épaisse

Préparation

ÉTAPE 1

Réserver quelques morceaux de betterave: les couper en petits dés puis les faire mariner dans le mélange vinaigre-miel.

ÉTAPE 2

Mixer le reste des betteraves avec le fromage et la crème fraîche. Saler et poivrer.

ÉTAPE 3

Verser la mixture dans des verrines, décorer de morceaux de betterave marinés et de cerneaux de noix.

ÉTAPE 4

Servir frais.



Risotto crémeux aux coquilles Saint-Jacques

40 min, facile, coût moyen

Ingrédients pour 4 personnes

poivre, sel, 2 oignons, 100 g de beurre, 300 g de riz pour risotto, 80 cl de bouillon de poule (2 cubes de bouillons + l'eau), 10 cl de vin blanc de cuisine, 16 coquilles Saint-Jacques, Parmesan à volonté

Ustensiles : 1 Mixeur, 1 casserole, 1 poêle, 1 louche, 1 Couvercle, 1 balance de cuisine, 1 plat

Préparation : Temps total : 40 min, Préparation : 10 min

Cuisson : 30 min

ÉTAPE 1 :

Hacher les 2 oignons.

ÉTAPE 2 :

Faire fondre les tablettes de bouillon de poule et réserver.

ÉTAPE 3 :

Faire revenir les noix de Saint-Jacques dans une poêle avec une belle noisette de beurre, les saisir pas plus de 5 minutes afin de ne pas les dessécher puis les réserver.

ÉTAPE 4 :

Dans un fait-tout faites chauffer le beurre et y faire blondir les oignons à feu vif puis y ajouter le riz.

ÉTAPE 5 :

Baisser votre feu au minimum, quand le riz est translucide y ajouter le vin blanc, une fois le vin absorbé, ajouter une louche de bouillon de poule couvrir le riz et le laisser absorber le liquide.

ÉTAPE 6 :

Rajouter une louche et ainsi de suite jusqu'à épuisement du bouillon, votre riz ne doit pas être desséché mais bien crémeux.

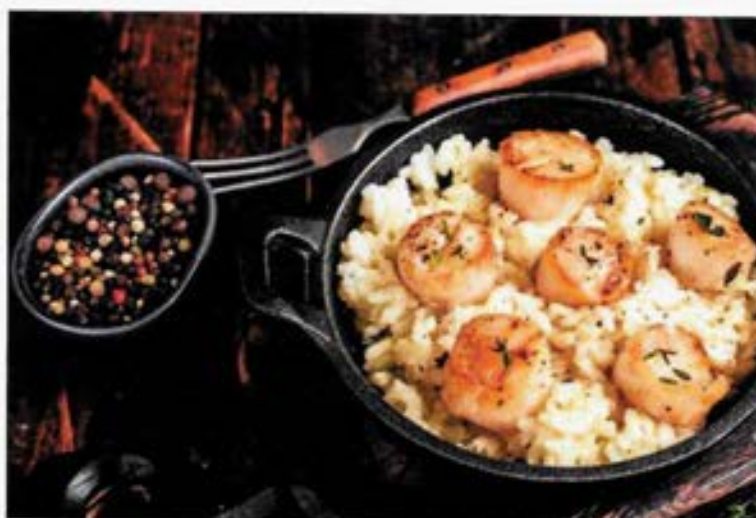
ÉTAPE 7 :

Saler, poivrer, ajouter les noix de Saint-Jacques et les laisser se réchauffer doucement 1 ou 2 minutes.

ÉTAPE 8 :

Servir le plat bien brûlant, chaque convive ajoute le parmesan selon son goût.

Bon appétit !



HUMOUR

Un mec complètement bourré vient sonner avec insistance chez des gens en pleine nuit.

L'homme de la maison se lève et demande furieux :

" Qu'est-ce que tu veux ?"

L'autre lui répond :

"Viens me pousser !!! Il faut que tu viennes me pousser !!!!"

Excédé le propriétaire de la maison lui dit :

"Je ne te connais pas, et en plus il est 4 heures du matin, tu me réveilles pour me dire de te pousser et j'en ai pas envie, alors dégage d'ici et ne me dérange plus !!!"

De retour dans la chambre, il se remet au lit, mais sa femme qui a tout entendu, le sermonne :

"Quand même tu exagères, cela t'est déjà arrivé d'être en panne la nuit, tu aurais pu le pousser ce pauvre type.

- Ouais, mais il fait froid et en plus il est bourré !!!

- Raison de plus pour l'aider, il ne va pas y parvenir tout seul. Non ?

Vraiment, je ne te reconnais pas, je suis très déçue de ton attitude...!!!"

Son mari, pris de remords, se rhabille et descend. Il ouvre la porte et crie :

"Hé mec !!! C'est d'accord, je me suis habillé exprès pour venir te pousser !!! Tu es où ?"

Et le mec bourré répond :

"Là , sur la balançoire !!!!!!!"

En 2010, Dieu visita Noé qui habitait pas très loin de la mer et lui dit :

- Une fois encore la terre est devenue invivable et surpeuplée et je dois agir. Construis une arche et rassemble un couple de chaque être vivant ainsi que quelques bons humains. Tu as six mois pour cela avant que je n'envoie la pluie pendant 40 jours et 40 nuits.

Six mois plus tard, Dieu regarda en bas et vit Noé balayant sa cour, mais aucune arche.

- Noé, gronda-t-il, Je vais bientôt envoyer la pluie, où est l'arche?

- Pardonne moi mon Dieu, implora Noé mais les temps ont changé. J'avais besoin d'un permis de construire pour commencer l'arche. J'ai dû me battre plusieurs mois avec l'inspecteur au sujet du système d'alarme pour l'incendie. Pendant ce temps, mes voisins se sont réunis en association parce que je violais les règles du lotissement en construisant une arche dans ma cour et que j'allais obstruer la vue. On a dû aller devant le conciliateur pour avoir un accord.

Ensuite l'Urbanisme a déposé un mémoire sur les coûts des travaux nécessaires pour permettre à l'arche d'arriver jusqu'à la mer. J'ai eu beau leur dire que c'est la mer qui viendrait à l'arche, ils n'ont pas voulu me croire.

Obtenir du bois en quantité suffisante fut un autre problème. Les associations pour la protection de l'environnement se sont liguées pour empêcher la coupe des arbres, sous prétexte qu'on allait détruire l'habitat de plusieurs espèces animales et ainsi les mettre en danger.

J'ai tenté d'expliquer qu'au contraire tout ce bois servirait à sauver ces espèces, rien n'y a fait. Quand j'ai commencé à rassembler les couples de différentes espèces animales, la SPA, le WWF et Brigitte Bardot me sont tombés sur le dos. Sous prétexte que j'enfermais des animaux sauvages contre leur gré dans des pièces trop petites pour eux. Qu'en agissant ainsi, je faisais acte de cruauté envers les animaux.

Ensuite, l'agence gouvernementale pour le développement durable a voulu lancer une étude sur l'impact pour l'environnement de ce fameux déluge.

Dans le même temps je me débattais avec l'Administration sur l'emploi de travailleurs bénévoles dans la construction de l'arche. Je les avais embauchés car les syndicats m'avaient interdit d'employer mes propres fils, disant que je ne devais faire appel qu'à des travailleurs hautement qualifiés dans la construction d'arche et si possible syndiqués.

Pour arranger les choses, le fisc a saisi tous mes avoirs, prétendant que je tentais de fuir le pays illégalement, suivi en cela par les douanes qui ont ajouté que je voulais faire passer les frontières à des espèces reconnues comme dangereuses.

Aussi pardonne moi, mon Dieu, mais je ne sais même pas si 10 ans auraient suffi à la construction de cette arche.

Aussitôt les nuages se dissipèrent et un magnifique arc en ciel apparut.

Noé leva la tête et dit- Tu ne vas pas détruire le monde ?

Pas la peine, répondit Dieu, l'Administration s'en charge.

AIDE-MEMOIRE

Services Publics

Gendarmerie.....	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72.
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.60.09.81.11.
Sécurité Sociale.....	36.46.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	36.31.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.66.60.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Centre anti-poison.....	0800.59.59.59.
Communauté de Communes du Pays du Vermandois.....	03.23.09.50.51.

A Lempire

Mairie.....	03.23.66.20.30.
-------------	-----------------

Services Médicaux

Médecins

Dr. BRASSART à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.23.82.02.28.
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.27.82.14.01.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. VANDEVILLE à Vendhuile.....	03.23.08.18.77.
Dr. VERBANCK à Honnecourt-Sur-Escaut.....	03.27.74.30.92.

Pharmacies

BRACKE à Wallincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELANDT à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
RODRIGUES à Beaufeuve.....	03.23.09.41.67.
VAILLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	06.09.95.86.57.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.22.86.60.50.
Madame BROUTIN (Villeret).....	06.65.51.83.42.
Madame HIDRI-DERVILLE Donya (Bellenglise).....	06.72.21.78.35.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	23.22.86.67.08.
Mademoiselle POIZOT Jessica (Hargicourt).....	06.77.90.24.86.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Madame TABARY-RENAUX Sylvie (Le Ronssoy).....	06.11.12.92.43.

Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.
TRICQUET Jean-Jacques (Hargicourt).....	03.23.09.50.24.

S.I.V.O.M.

Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

Kiné

CHAMBELLAN François à Roisel.....	03.22.86.67.07.
HERBET Jean & Florence à Beaufeuve.....	03.23.09.44.33.
HERBET Jean & Florence à Bellicourt.....	
MOSSINO Maxence à Epehy.....	03.22.86.77.22.
SELLIER Caroline à Epehy.....	03.22.86.77.72.

Osthéopathe

WATINE Flora à Epehy.....	06.63.03.55.18.
---------------------------	-----------------

Dentiste

BOULONGNE Coralie à Nauroy.....	03.23.09.59.59.
Pierre CRONIER à Roisel.....	03.22.86.84.36.
HERY-SKOTRCZAC à Epehy.....	03.22.86.77.00.

Pédicure

BIGNY Camille à Epehy.....	03.22.86.74.08.
----------------------------	-----------------

RECOLTE SANITAIRE



Étant en classe de terminale ST2S(sciences technologiques sanitaires et sociales) au lycée PAUL DUEZ de Cambrai. Nous allons partir en INDE a TAMIL NADU pour réaliser une mission humanitaire qui comprendra: la rénovation d'une école, le dépistage de la Lèpre, de la prévention bucco-dentaire et de la prévention hygiène des mains. Pour cela nous rapporterons tous types de dons pour améliorer au mieux leur hygiène de vie.

Voici la liste de dons qui nous seront utiles :

- Savon solide pour les mains
- Shampoing solide
- Brosse à dents
- Dentifrice



Nous allons également avoir besoin de ce type de matériel:

- Crayons de couleurs
- Feutres
- Crayons de papier
- Feuille blanche/ colorée
- Stylos



Si vous souhaitez faire une bonne action et m'aider à pouvoir apporter à ces enfants ce qu'ils n'ont pas.

Vous pouvez m'envoyer un message si vous avez des questions, j'y répondrai avec grand plaisir!

Si vous souhaitez faire un don de différents matériels dont nous aurons besoin, vous pouvez soit le déposer à mon adresse ci-dessous ou bien envoyer un message au numéro indiqué ci-dessous.

Je vous remercie d'avance pour un éventuel don!!

Clotilde Anfray, 06/10/99/21/32, 32 grande rue à LEMPIRE